

Délibération DEL-CC-2026-227

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 15 SEPTEMBRE 2026

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le quinze septembre deux mille vingt six, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Présidente.

Membres : 75 – Quorum : 38

Présents (68) : Emmanuelle MENARD, Pascal LAGOGUEE, Yves CHOUTEAU, Roland MOREAU, Sylvie BAZANTAY, Dany GRELLIER, Jérôme BARON, Magali HERISSE, Johnny BROSSEAU, François MARY, Nathanaël DE FOMBELLE, Philippe BARON, Bruno BODIN, Pierre BUREAU, Sophie BESNARD, Cécile VRIGNAUD, Denis PRISSET, Christine SOULARD, Chantal APPARAILLY, Jean-Baptiste FORTIN, Rodolphe ROUE, Serge BOUJU, Philippe AUDUREAU, Jean-François PAULET, Jean-Marc BERNARD, Christophe GODET, Frédéric BARANGER, Dominique BAUDOUIN, Olivia BAUDRY, Bérangère BAZANTAY, Jacques BELIARD, Nathalie BERNARD, Patrice BOCHE, Jean-Pierre BODIN, Edward BURON, Yannick CHARRIER, Annaëlle COUDREAU, Olivier DOYEN, Michel-Pierre DUBOIS, Florence ERISSE, Sylvie FOUILLET, Maryline GABORIEAU, Vianney GARREAU, Laurent GOBIN, Aurélie GREGOIRE, Etienne HUCAULT, Benjamin HUVELIN, Jean-Louis LOGEAS, Dominique MALLAISE, Vincent MAROT, Jean-François MOREAU, Nathalie MOREAU, Annie MORIN, Pierre MORIN, Maryse NOURISSON-ENOND, Karine PIED, Luc POIROT, Anne-Marie POITOU, Elina PREAULT, Thomas RICARD, Séverine ROBIN, Nathalie ROUSSELOT, Damien SIMONNEAU, Malvina TALBOT, Antoine TRANCHET, Véronique VILLEMONTAIX, Cédric VION, Patricia YOU, Joël MICHENEAU par Annaëlle COUDREAU (suppléante).

Pouvoirs (4) : Audrey BELAUD pouvoir à Patrice BOCHE, Marie-Line BOTTON pouvoir à Jean-Pierre BODIN, Sandra CAULTON pouvoir à Véronique VILLEMONTAIX, Virginie GIL pouvoir à Jean-François PAULET.

Absents (7) : Jean-Claude METAIS, Audrey BELAUD, Marie-Line BOTTON, Sandra CAULTON, Pascale FERCHAUD, Virginie GIL, Cédric RAFFIN.

Date de convocation : 09-09-2026

Secrétaire de séance : Jean-Baptiste FORTIN.

ADMINISTRATION GENERALE

Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) : désignation d'un membre au comité consultatif du volet Déchets

Vu le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) Nouvelle-Aquitaine en vigueur ;

Considérant le courrier de la région Nouvelle-Aquitaine reçu le 6 juillet 2026, relatif à demande de désignation d'un membre au comité consultatif du volet « Déchets » du SRADDET.

Il s'agit de procéder à la désignation d'un membre au comité consultatif du volet « Déchets » du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET).

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) Nouvelle-Aquitaine, document de planification approuvé le 21 octobre 2019, a été intégré au SRADDET, en tant que volet déchets, lors de son adoption en séance plénière le 16 décembre 2019.

Le volet déchets du SRADDET a pour objet l'animation et l'accompagnement des parties prenantes concernées par la prévention et la gestion des déchets afin d'assurer la coordination nécessaire à l'atteinte des objectifs du plan.

La gouvernance du volet déchets est assurée par un comité consultatif composé de représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements compétents en matière de collecte et de traitement des déchets, d'organismes publics et d'organisations professionnelles concernés, d'éco-organismes et d'associations agréés de protection de l'environnement.

A ce titre, l'Agglo2B siège au sein de ce comité et est amenée à désigner son représentant pour y siéger.

Le rôle du comité consultatif du Volet Déchets du SRADDET est de :

- Assurer la concertation des acteurs qu'ils soient producteurs de déchets (ménages, activités économiques, collectivités, etc.), prestataires de collecte, exploitants d'installation de valorisation, traitement de déchets, acteurs de la prévention ;
- Proposer des orientations en matière de prévention et de gestion de l'ensemble des déchets;
- Emettre un avis en application de l'article L. 4251-9 du CGCT, sur les modifications du SRADDET, avant qu'il ne soit soumis à la consultation administrative et à enquête publique ;
- Emettre un avis sur tout projet ou document pour lequel le Comité doit être réglementairement sollicité ;
- Assurer le suivi de la mise en œuvre du Volet Déchets du SRADDET.

Il est proposé de désigner M. Yves CHOUTEAU comme membre du comité consultatif du volet déchets du SRADDET de la région Nouvelle-Aquitaine.

Le conseil communautaire est invité à :

- **approuver la désignation de M. Yves CHOUTEAU en qualité de représentant de l'Agglo2B membre du comité consultatif du volet déchets du SRADDET de la région Nouvelle-Aquitaine ;**
- **autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
La Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Emmanuelle MENARD,

Transmis en préfecture le **22 SEP. 2026**

Notifié ou publié le **22 SEP. 2026**

La Présidente,

-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte

-informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois
à compter de la présente notification/ou publication.

